



SOPRAGGLO

LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042699		1ere Gachée : 10:18 (1)		Date : 23/07/2026 tom2607227974		Zone : ZONE 02	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : FE-417-MZ		FE-417-MZ	
Client : FERREIRA FERREIRA DALLES		Chantier : frireules frireules		Chauffeur : ROM		Transport : ROMAIN	
		18 grande rue					
		80210 frireules					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE		Quantite Origine : 80.00 m3		Quantite Restante : 8.00 m3		Livree Reelle : 8.00	
11:00		00:00					
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
D358		BPS NF EN 206 A2/CN				XA3 (F)	
				Classe chlorure		Consistance(7)	
				0.65 %		S4 (160 à 210 mm)	
				Dmax		22	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF				370		C 40/50	
Appellation commerciale : C40/50 XA3(F) D22 S4 III 42 PM		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 20°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
		SPHRE 3000 0.8 %		Nom:			
				Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:					
Type et quantité:							
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non